



## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 15 FÉVRIER 2024

Délibération affichée

Le 12.1 FEV. 2024

Effectif du Conseil : 33

Présents : 23

Absents et Excusé(es) : 08

Procuration(s) : 02

N° d'ordre :04/2024

Domaine d'intervention : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes.

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi quinze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du sept février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 07 février 2024

**PRESENTS :** M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint- ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François, - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane M. REJON Philippe ; - Mme OUSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. Jocelyn Mirre) ; - M. PROCIDA Robert (procuration donnée à Mme. Marie-Luce PENCHARD), **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS :** M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia **Conseillers Municipaux.**

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DE STATIONNEMENT  
HORS VOIRIE POUR L'ANNÉE 2024**

## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la Ville a repris le stationnement payant en régie municipale. Afin de donner aux usagers un accès au stationnement identique SUR voirie et HORS voirie, Monsieur le maire propose 45 minutes gratuites dans les parkings en enclos (Horizon Caraïbes, Front de mer et Campenon).

### TARIF 2023 :

	HT	TTC
Tarif Horaire : HORIZON CARAÏBES	1,66 €	1,80 €
Tarif Forfait la journée : HORIZON CARAÏBES	5,07 €	5,50 €
Tarif Abonnement (individuel) : HORIZON CARAÏBES	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonnement : HORIZON CARAÏBES (Groupe supérieur ou égal à 30)	30,42 €	33,00 €
Tarif Horaire : DDJS	1,66 €	1,80 €
Tarif Forfait la journée : DDJS	8,02 €	8,70 €
Tarif Année (Individuel) : DDJS	50,70 €	55,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : CAPUCINS	45,17 €	49,00 €
Tarif (Individuel) : GERTY ARCHIMEDE	45,17 €	49,00€
Tarif Abonné (Groupe) : GERTY ARCHIMEDE	30,42 €	33,00€
Tarif Abonné (Individuel) : CHAMP D'ARBAUD	45,17 €	49,00€
Tarif Abonné (Groupe) : CHAMP D'ARBAUD	30,42 €	33,00€
Tarif Abonné (Individuel) : PICHON	45,17 €	49,00€
Tarif Abonné (Groupe) : PICHON	30,42 €	33,00€
Tarif Horaire : CAMPENOM 1 <sup>ER</sup> QUART D'HEURE GRATUIT	01.66€	01.80€
Tarif forfait la journée : CAMPENOM	05.07€	05.50€
Tarif Abonné (Individuel) : CAMPENON	45.17€	49.00

TARIF proposé en 2024

	Année 2024 HT	Année 2024 TTC
Tarif Horaire : HORIZON CARAÏBES 45 MINUTES GRATUITES	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : HORIZON CARAÏBES	05,07 €	05,50 €
Tarif Abonnement (Individuel) : HORIZON CARAÏBES	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonnement : HORIZON CARAÏBES (Groupe supérieur ou égal à 30)	30,42 €	33,00€
Tarif Horaire : DDJS 45 MINUTES GRATUITES	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : DDJS	08,02 €	08,70 €
Tarif Année (Individuel) : DDJS	50,70 €	55,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : CAPUCINS	45,17 €	49,00 €
Tarif (Individuel) : GERTY ARCHIMEDE	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : GERTY ARCHIMEDE	30,42 €	33,00€
Tarif Abonné (Individuel) : CHAMP D'ARBAUD	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : CHAMP D'ARBAUD	30,42 €	33,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : PICHON	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : PICHON	30,42 €	33,00 €
Tarif Horaire : CAMPENOM 45 MINUTES GRATUITES	01,66 €	01,80 €
Tarif forfait la journée : CAMPENOM	05,07 €	05,50 €
Tarif Abonné (Individuel) : CAMPENON	45,17 €	49,00 €



L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)  
VU la délibération N° 70/2021 du conseil municipal en date du 14 Décembre 2021 qui fixait les  
tarifs de stationnement hors voirie  
APRES en avoir délibéré

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ  
SOIT 22 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION  
(M. PERAIN Franck)  
03 CONTRE DONT 01 PROCURATION  
(Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. PROCIDA Robert)**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : de FIXER la tarification suivante :

**TARIF 2024**

	Année 2024 HT	Année 2024 TTC
Tarif Horaire : HORIZON CARAÏBES <b>45 MINUTES GRATUITES</b>	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : HORIZON CARAÏBES	05,07 €	05,50 €
Tarif Abonnement (Individuel) : HORIZON CARAÏBES	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonnement : HORIZON CARAÏBES (Groupe supérieur ou égal à 30)	30,42 €	33,00€
Tarif Horaire : DDJS <b>45 MINUTES GRATUITES</b>	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : DDJS	08,02 €	08,70 €
Tarif Année (Individuel) : DDJS	50,70 €	55,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : CAPUCINS	45,17 €	49,00 €

Tarif (Individuel) : GERTY ARCHIMEDE	45,17 €	
Tarif Abonné (Groupe) : GERTY ARCHIMEDE	30,42 €	
Tarif Abonné (Individuel) : CHAMP D'ARBAUD	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : CHAMP D'ARBAUD	30,42 €	33,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : PICHON	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : PICHON	30,42 €	33,00 €
Tarif Horaire : CAMPENOM 45 MINUTES GRATUITES	01,66 €	01,80 €
Tarif forfait la journée : CAMPENOM	05,07 €	05,50 €
Tarif Abonné (Individuel) : CAMPENOM	45,17 €	49,00 €

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20 FEV. 2024

ID : 971-219711058-20240215-042024-DE



**ARTICLE 2** : de **DONNER** tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette affaire.

**ARTICLE 3** : de **DIRE** que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre, le 19 FEV. 2024

La transmission en Préfecture le 20 FEV. 2024

L'affichage et/ou la publication le 21 FEV. 2024

Et/ou la notification le



Maire

André ATALLAH



Maire

André ATALLAH